



Projet de recherche

## **Actions collectives, engagements de proximité et gestion des déchets en Région Centre–Val de Loire**

### **Leçons de la recherche pour l'action publique**

*Patrice Melé (coord.)*

**25-10-2022**

Notre objectif n'a pas été de construire des préconisations, mais nous pouvons tirer de notre recherche des enseignements pour une meilleure prise en compte des actions des associations par les pouvoirs publics. Nous pouvons aussi souligner des points d'attention identifiés à partir des différents échanges organisés par le projet AGIRE.

#### **- Identifier les attentes des associations**

Nos échanges avec les associations nous ont permis d'identifier des relations différentes aux pouvoirs publics : certaines mettent en œuvre des actions de sensibilisation ou d'éducation à l'environnement, d'autres promeuvent un changement de mode de vie, d'autres encore se proposent de gérer ou de valoriser certaines matières, de trouver une seconde vie à des objets, d'autres enfin mettent en œuvre des stratégies de plaidoyer pour promouvoir le changement dans ce domaine. Malgré cette diversité, les collectifs et associations constituent bien une énergie citoyenne mobilisée au service d'une transition dans le domaine des déchets. Au-delà de leurs différences, tous les collectifs et associations plaident pour le respect de la hiérarchie des modes de traitement, pour donner la priorité à la prévention et pour un meilleur ancrage local des objectifs présents dans les réglementations.

Nos enquêtes ont aussi permis d'identifier les attentes des associations : celles-ci peuvent être regroupées autour de la notion de reconnaissance des différentes dimensions de leurs actions.

**1 – Reconnaissance de leur rôle de relais vers la population**, même si elles ne souhaitent pas être perçues comme disposant seulement d'une expertise en tant qu'usager ou de connaissance d'un contexte territorial.

**2 – Reconnaissance de leur rôle d'opérateur de la politique de prévention**, de réemploi ou de recyclage. C'est déjà en partie le cas lorsqu'elles deviennent prestataires dans le cadre d'opérations de sensibilisation du public, de conventions avec les EPCI ou par leur insertion dans des accords avec les éco-organismes. Le point d'attention serait ici le risque de limiter le rôle des associations à la prestation de

main-d'œuvre dans un contexte où les pouvoirs publics ont beaucoup de mal à envisager la mobilisation de nouveaux personnels.

**3 – Reconnaissance de leur fonction d'innovation.** Il peut s'agir d'une avancée sociotechnique dans le domaine du réemploi, de la réutilisation, ou simplement d'une innovation locale qui introduit des modes d'action qui n'existaient pas dans un contexte local.

Nos interlocuteurs soulignent néanmoins le risque que les associations soient cantonnées dans un rôle d'innovation et que, lorsqu'un domaine se structure, une place plus grande soit donnée à d'autres types d'intervenants (autoentrepreneurs, bureaux d'étude, entreprises). L'enjeu serait alors de penser les complémentarités, mais aussi de limiter les concurrences entre les différents intervenants potentiels pour permettre aux différentes structures d'inscrire dans la durée leurs actions.

Les personnes rencontrées rappellent l'importance de penser le financement de la pérennisation des actions et non seulement celui de l'innovation ou de l'émergence.

Dans certains domaines (ressourceries, réemploi) la montée en puissance rapide et la nécessaire professionnalisation produit des tensions sur les structures qui tentent de concilier impératifs gestionnaires et préservation des spécificités de leur projet.

**4 – Reconnaissance d'un rôle de promoteur d'une transition dans le domaine des déchets.** On retrouve ici les réflexions que nous avons développées sur les stratégies d'expertise des associations, au sens non pas de compétences, mais de pouvoir être placées en position d'exprimer une position considérée comme légitime (dans des instances de concertation ou de participation par exemple).

**5 - Reconnaissance de leur utilité sociale au-delà du domaine des déchets.** L'identification des externalités positives des actions, dans le domaine de la création d'emplois non délocalisables, de l'animation de certains espaces - comme en témoigne la fréquentation de lieux ouverts par les associations, en particulier les ressourceries - , de la préfiguration d'une transition écologique et sociale pourrait être mieux prise en compte dans l'évaluation du rôle des associations.

Bien sûr, de multiples formes de reconnaissance existent déjà en partie dans le cadre d'appels à projets et du financement de certaines actions. D'ailleurs, les représentants du monde associatif soulignent l'importance des soutiens financiers attribués en particulier par la Région et par l'ADEME. Ils regrettent toutefois la complexité des modalités de réponse aux appels à projets et la difficulté particulière liée au montage des dossiers qui impliquent des cofinancements. On identifie par ailleurs de grandes inégalités dans la capacité de rédaction des dossiers, un accompagnement sur ce point pourrait être apporté plus directement. Une proposition a émergé des échanges : la mise en place d'un guichet unique pour les demandes d'appui à des initiatives des associations qui pourrait aussi permettre une meilleure coordination entre les différentes collectivités locales ou les représentants des pouvoirs publics. De plus, la mise à disposition d'une aide technique pour le montage des projets à destination des plus petites structures serait nécessaire pour créer les conditions d'émergence et de structuration de nouveaux acteurs dans tous les contextes socio-spatiaux de la région.

#### **- Comment structurer des espaces locaux de débat ?**

La façon dont le Plan régional de prévention et de gestion des déchets a été piloté par les services de la Région et en particulier le fonctionnement de la Commission consultative d'élaboration et de suivi est présentée par les associations comme exemplaire. Elles considèrent avoir été entendues au sein d'une instance ouverte.

Cependant, la prise de compétences par les régions dans ce domaine s'est traduite par la suppression des commissions qui existaient au niveau départemental et par la fin de l'engagement des conseils départementaux sur cette thématique. Ce qui signifie qu'en dehors

de projets spécifiques, de tentatives de mise en réseau local d'acteurs de la prévention, il n'existe pas d'instances locales de débat sur le devenir de la politique des déchets à une échelle infra-régionale.

Les difficultés actuelles de l'organisation d'échanges sur la stratégie locale de prévention et de traitement en Indre-et-Loire, mais aussi dans d'autres départements de la Région Centre-Val de Loire, montrent bien la nécessité de structurer une réflexion intégrée sur cette question. Il ne s'agit pas ici de considérer que le niveau local ou départemental serait plus pertinent, pour des actions de concertation ou de participation que le niveau régional mais de plaider pour une réflexion sur l'instauration d'espaces de débat multi échelles.

Au niveau local une proposition pourrait être de constituer des tables de concertation inter-associations qui permettraient de mettre en place un programme pluriannuel d'actions impliquant une stratégie concertée entre associations et pouvoirs publics. Dans certains contextes de la région, il existe peu d'associations environnementales ou spécialisées sur la question des déchets et il apparaît nécessaire d'impliquer largement l'ensemble des acteurs de l'ESS dans ces concertations.

Il est en effet important de réfléchir aux mutualisations et aux connaissances croisées entre les associations. Il existe des initiatives communes ou des tentatives de structuration de certains types d'associations au niveau régional, mais la question de l'identification des acteurs existants, en particulier pour les nouveaux entrants, reste cruciale.

Nous avons réalisé un travail d'identification des initiatives et notre site Internet est à la disposition du public, nos données sont ouvertes, mais il serait nécessaire de réfléchir à la bonne prise en compte des initiatives des associations par l'Observatoire régional.

#### **- Quelles stratégies pour l'ancrage territorial de la transition dans le domaine des déchets ?**

L'enjeu à ce niveau serait de dépasser la simple délégation à des associations des opérations de sensibilisation pour ancrer sur des réseaux d'associations et de collectifs citoyens une stratégie locale d'innovation dans le domaine de la prévention et de gestion des déchets.

Tout laisse à penser que des plans de prévention - parce qu'une forte marge d'amélioration existe dans ce domaine - pourraient constituer des outils permettant d'afficher des politiques plus ambitieuses de prévention. Leur mise en œuvre et leur suivi pourraient permettre d'organiser les échanges entre les différents acteurs, de structurer ce qu'il est convenu d'appeler un « écosystème territorial » même si pour de nombreux contextes, il s'agit plutôt d'un réseau d'acteurs - parfois modeste - que les collectivités locales tentent de renforcer.

Pour les associations, cette généralisation des plans de prévention devrait aussi conduire à une réflexion sur les budgets disponibles pour la prévention qui restent trop limités.

Notons aussi que la structuration des initiatives à l'échelle locale peut passer par la mise à disposition d'espaces aux associations et éventuellement la création de lieux pour mettre en visibilité les actions de prévention dans le domaine des déchets, ou plus généralement les actions des associations dans différents domaines des transitions écologiques et sociales.

*Projet financé par l'APR IR Région Centre-Val de Loire*

